



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE TAVERNY

Règlement de la manifestation sportive du Dimanche 9 Septembre 2018

« CONTEST »

Article 1 : Organisateur

La mairie de Taverny est l'organisateur de l'événement piloté par la Direction des sports et Vie associative.

Article 2 : CONTEST

Le CONTEST est une manifestation sportive est gratuite et ouverte aux habitants de la ville de Taverny. Cette compétition de skate, trottinette et roller est soumise à la délibération d'un jury.

Article 3 : Inscription

Le CONTEST est ouvert au public à partir de 13 ans. Les participants mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte (une autorisation parentale ou du tuteur doit être impérativement fournie avant le début de la compétition).

Tout participant s'engage à prendre connaissance du règlement et à l'appliquer par acte d'inscription. Les pré-inscriptions en ligne sont ouvertes à partir du 1 Juin 2018, le bulletin est disponible sur le site internet : www.ville-taverny.fr

Article 4 : Direction du CONTEST

Les organisateurs de la manifestation sportive sont seuls juges des décisions quant à l'application du règlement. L'organisation se réserve le droit d'écarter de l'épreuve toute personne qui ferait encourir un risque à lui-même et ou autrui, ne respecterait pas les consignes d'équipement de sécurité, et porterait atteinte à la propreté des lieux.

Article 5 : Equipements

Les participants doivent porter le jour de l'épreuve les protections demandées suivantes :

- Casque
- Genouillères
- Coudières
- Protections poignets
- Des chaussures fermées
- Une tenue sportive

Il n'est pas prévu de location de matériel sur place.

Article 6 : Horaires

13H-13H45 : Contrôle des équipements et remise des autorisations parentales pour les participants mineurs.

13H-14H00 : Session libre pour échauffement des participants

14H00 : Début de la compétition

14H-15H30 : 1^{er} passage : chaque participant aura 40 secondes pour proposer son meilleur passage (temps susceptible d'être modifié en fonction du nombre de participants).

15H30-16H : Délibération du jury pour les 10 meilleurs de chaque discipline.

16H30-17H30 : 2^{ème} passage pour les 30 participants des 3 disciplines sélectionnés par les jurys.

17H30-17H45 : Délibération du jury

17H45-18H : Remise des récompenses

Article 7 : Dispositif de secours

Le dispositif de secours est assuré par la Croix Blanche. Un agent de sécurité sera présent pour la surveillance du Skate Park.

Article 8 : Responsabilité

Les organisateurs souscrivent à une assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants.

Les participants doivent de leur côté disposer d'une assurance personnelle couvrant leurs éventuels dommages corporels.

Article 9 : Droit à l'image

Chaque concurrent (ou les représentants légaux pour les mineurs) autorise (ent) expressément le Comité d'organisation à pouvoir utiliser directement ou indirectement ses noms, images et prestations sportives relatives à cette course.

Article 10 : Modalités de modification du CONTEST

L'organisateur se réserve le droit de de modifier ou d'annuler la manifestation, sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée. Des modifications de ce règlement peuvent éventuellement être publiées et seront considérées comme des annexes au présent règlement.

Article 11 : Respect du règlement

L'inscription aux épreuves vaut acceptation du présent règlement.

Nom et Signature du participant :

Madame le Maire

**Florence PORTELLI
Conseillère régionale d'Île-de-France**